

Règlement intérieur des utilisateurs

POURQUOI un règlement intérieur ?

Pour le bien vivre ensemble dans les antennes d'AGORA Guiers. Pour le respect des lieux et des gens qui les fréquentent.

Pour que chacun se sente bien ici

POUR QUI un règlement intérieur ?

Pour les «Résidents» : toute personne physique ou morale qui utilise un espace à AGORA.

Pour les «Visiteurs» : toute personne physique ou morale qui vient voir un résident.

Ce règlement est applicable dans les différentes antennes d'AGORA Guiers. Pour toutes demandes d'informations complémentaires, n'hésitez pas envoyer un mail à contact.agoraguiers@gmail.com ou à interpeller un membre de l'équipe AGORA Guiers.

UTILISATION DES ESPACES

ACCÈS À L'ESPACE

L'espace est accessible 7j/7 et 24h/24 mais toute présence doit être connue via le module de réservation sur www.agoraguiers.fr.

L'accès aux antennes est libre aux horaires de permanence de l'équipe AGORA suivant les antennes.

Chaque résident d'un espace privatisé en est tenu responsable (chauffage, lumière, ouvrant). Le dernier résident sur place doit vérifier les espaces communs.

En dehors des horaires, les espaces sont accessibles uniquement aux résidents. L'accès est alors régi par des codes d'accès, remis au résident, à l'accueil de celui-ci.

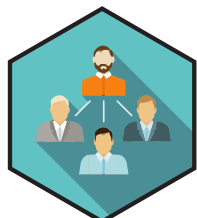
Afin de garantir la sécurité de tous les occupants du lieu et du matériel présent à l'intérieur, il est interdit de communiquer les codes d'accès à un tiers, y compris à des personnes s'identifiant comme membres du coworking.

VISITEURS

Chaque résident est responsable des personnes qui viennent le voir. Il s'engage à ce que cela ne perturbe pas le calme, l'organisation et la propreté des espaces. Les visiteurs sont sous l'entière responsabilité du résident qui les a invités et doivent respecter le présent règlement intérieur.

SÉCURITÉ

Les plans d'évacuation d'urgence se trouvent dans chacune des antennes.



Règlement intérieur des utilisateurs

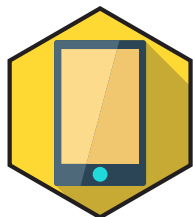


PROPRETÉ ET RANGEMENT

Le nettoyage des parties communes est l'affaire de tous. Merci de respecter ceux qui les nettoient.

Les parties communes, espaces de travail ou de réunion et les bureaux doivent être propres et prêts à l'usage après chaque utilisation.

Les espaces communs et l'extérieur sont des espaces de circulation et de détente, il n'est pas possible d'y entreposer du matériel sauf cas très ponctuel.



TÉLÉPHONE, RDV ET DISCUSSIONS

Les résidents s'engagent à rester le plus discret possible au sein de l'espace.



RESPECT DU MATÉRIEL

Les résidents s'engagent à respecter la propreté et le bon état du matériel mis à disposition et à signaler tout incident, ou anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel au responsable de l'antenne en question.



STATIONNEMENT

Le stationnement est interdit en dehors des places marquées. Lorsque le parking est plein, des places à l'extérieur de l'enceinte sont disponibles. Merci de ne pas vous garer dans l'herbe.

UTILISATION DES SERVICES



INTERNET

Les résidents utilisent Internet via un code wifi (fourni à leur arrivée). Les résidents s'engagent à ne pas utiliser le réseau mis à disposition pour exercer une activité illicite et à ne pas exploiter la bande passante d'une manière qui pourrait nuire à l'activité des autres résidents.



IMPRIMANTE

Pour les résidents permanents, l'utilisation de l'imprimante est incluse dans l'abonnement (cf. conditions du contrat de prestation). Il leur est demandé d'en faire un usage modéré, dans une perspective écoresponsable.

Pour les résidents ponctuels, l'utilisation de l'imprimante est soumise à facturation.

De gros volumes d'impressions peuvent être réalisés sur devis à la demande. Toute utilisation jugée excessive de l'imprimante sera facturée.



Règlement intérieur des utilisateurs

REPAS ET PAUSE



Les repas se prennent dans la cuisine qui doit rester propre après utilisation. Tous les ustensiles et électroménagers sont mis à disposition. Les résidents s'engagent à les nettoyer et les ranger après utilisation. Les consommables (thé, café, tisane, sucre, etc.) sont mis à disposition par AGORA Guiers. Ils sont à consommer sur place, et de façon raisonnable. Les déchets sont à trier comme les autres, suivant leur destination. La consommation de boisson est acceptée aux postes de travail en prenant bien garde de ne pas salir les locaux et les équipements. Veiller à ne pas les saturer et à n'y laisser aucune nourriture avariée ou vaisselle sale dans les réfrigérateurs (et le congélateur à Pont de Beauvoisin). À chaque début de semaine, le frigo sera vidé.

ECORESPONSABILITÉ



TRI DES DÉCHETS

Utiliser les différentes poubelles mises à disposition afin de respecter le tri (papier/carton/plastique, verre et compost notamment). Tenter l'objectif « mini déchets » (en produisant le moins de déchets possible) ou en les ramenant chez soi.



CONSOMMATION DE PAPIER

Privilégier les envois numériques lorsque cela est possible. N'imprimer que les documents indispensables. Privilégier les impressions en recto/verso et en noir et blanc.



CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Eteindre la lumière et les chauffages dans les bureaux et salles de réunion lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Eteindre la lumière et les chauffages des pièces communes à la fermeture de l'antenne.



CONSOMMATION D'EAU

Utiliser les chasses d'eau à petit débit lorsque cela est possible. Utiliser de l'eau froide pour se laver les mains. Ne pas laisser couler inutilement le robinet.

Merci pour votre confiance